

**SSVP CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES HAUTS DE SEINE**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31/12/2023

**SSVP CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE**

Siège social : 77 RUE GABRIEL PERI - 92700 COLOMBES

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SSVP CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, du premier jour de l'exercice audité à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**SSVP CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS***Rapport du commissaire aux comptes**sur les comptes annuels**Exercice clos le 31/12/2023***Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification des documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**SSVP CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS**  
*Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31/12/2023*

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

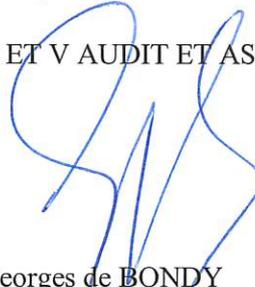
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 23 avril 2024

C ET V AUDIT ET ASSOCIÉS



Georges de BONDY  
*Commissaire aux comptes associé*

## **SSVP CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE**

Siège social : 77 RUE GABRIEL PERI - 92700 COLOMBES

### **Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2023**

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN DE L'ENTITE CD92TS SUR L'ANNEE 2023

19/02/2024

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes			0	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 389 524	874 536	514 988	569 741
Installations techniques, matériel et outillage industriels	481 639	406 859	74 780	80 024
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
<b>Biens reçus par legs ou donatio à être cédés</b>	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	0		0	0
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	1 830	0	1 830	1 830
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 872 993</b>	<b>1 281 395</b>	<b>591 597</b>	<b>651 596</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	0	0	0	0
<b>Créances</b>				
Créances clients usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0		0	0
Autres Créances	174 311		174 311	175 948
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	845 733		845 733	835 468
Charges constatées d'avance	8 161		8 161	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 028 205</b>	<b>0</b>	<b>1 028 205</b>	<b>1 011 416</b>
Frais d'émission des emprunts (Primes de remboursement des € Ecarts de conversion actif (V))				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 901 198</b>	<b>1 281 395</b>	<b>1 619 802</b>	<b>1 663 012</b>

## BILAN DE L'ENTITE CD92TS SUR L'ANNEE 2023

19/02/2024

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	198 732	198 732
Fonds propres complémentaires sans droits de reprise	0	0
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droits de reprise	0	0
Fonds propres complémentaires avec droits de reprise	0	0
<b>Ecart de réévaluation</b>	0	0
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres Réserves	0	0
<b>Report à nouveau</b>	1 366 478	1 428 630
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-41 640	-62 152
<b>Situation nette (sous-total)</b>	1 523 570	1 565 210
<b>Fonds propres consommables</b>		
Subventions d'investissement	41 922	52 413
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 565 492</b>	<b>1 617 623</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	2 975	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 975</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	1 340	1 340
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 055	0
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	609	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	42 331	44 049
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>51 335</b>	<b>45 389</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 619 802</b>	<b>1 663 012</b>

COMPTES DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 925	2 752
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	10 583	6 725
dont ventes de dons en nature	0	520
Ventes de prestations de services	70 970	70 325
dont parrainages		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	47 635	41 123
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	110 875	125 285
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	32 000	25 084
Contributions financières	119 435	104 999
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	0	48
<b>TOTAL I</b>	<b>394 422</b>	<b>376 341</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	2 828	349
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	193 552	150 256
Aides financières	144 262	194 173
Impôts, taxes et versements assimilés	6 978	5 012
Salaires et traitements	3 152	2 735
Charges sociales	1 917	946
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	94 538	102 136
Dotations aux provisions	2 975	0
Report en fonds dédiés	0	0
Autres charges	0	-270
<b>TOTAL II</b>	<b>450 201</b>	<b>455 337</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-55 779</b>	<b>-78 996</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 747	1 308
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	0	0
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>3 747</b>	<b>1 308</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>3 747</b>	<b>1 308</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-52 032</b>	<b>-77 688</b>

COMPTE DE RESULTAT DE L'ENTITE CD92TS SUR L'ANNEE 2023

19/02/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits sur opérations de gestion	1 755	7 241
Sur opérations en capital	10 491	10 491
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL V</b>	<b>12 246</b>	<b>17 732</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges sur opérations de gestion	1 540	2 049
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 540</b>	<b>2 049</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>10 706</b>	<b>15 682</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	313	146
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>410 415</b>	<b>395 381</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>452 054</b>	<b>457 533</b>
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-41 640</b>	<b>-62 152</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	26 640	246 962
Bénévolat	0	712 318
<b>TOTAL</b>	<b>26 640</b>	<b>959 280</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	26 640	246 962
Prestations	0	0
Personnel bénévole	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 640</b>	<b>959 280</b>

## SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL Conseil départemental des Hauts-de-Seine

ANNEXE au 31/12/2023

Annexe au bilan après résultat de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 619 802 Euros (1 663 012 au 31/12/2022) et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présentant des produits de 410 415 Euros (395 381 en 2022) et dégageant un déficit de 41 640 Euros (déficit de 62 152 en 2022).

Depuis l'exercice 2020, la valeur des commodats n'apparaît plus au bilan, mais en contribution volontaire en nature à la suite du compte de résultat, conformément au règlement ANC 2018-06.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **Objet social de l'entité**

Le Conseil Départemental des Hauts de Seine de la Société de Saint-Vincent de Paul anime le réseau des 32 conférences du département et leurs 453 membres bénévoles aidés par 82 compagnons Ozanam.

Le Conseil départemental des Hauts de Seine est membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, association reconnue d'utilité publique.

Les actions des bénévoles sont simples et discrètes mais répondent toujours à un besoin local. Historiquement, l'action phare de la Société de Saint-Vincent-de-Paul est la visite à domicile, en cherchant à établir un lien personnalisé avec les familles aidées. Les conférences ont ainsi été amenées à se développer, en fonction des besoins locaux, dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement, de la distribution alimentaire, du secours financier d'urgence et des contributions à certaines actions internationales d'associations faisant partie de la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Les conférences viennent en appui des paroisses catholiques du département.

### **Faits caractéristiques**

- Les actions des conférences se sont poursuivies à l'identique en 2023 avec toutefois une seconde conférence à Asnières. Aucun nouveau projet d'envergure n'est intervenu en 2023.
- Les dépenses au profit des missions sociales du CD92 en France se sont élevées à 280 K€ contre 270 K€ en 2022. Les dons, legs, et toute forme de produits de la générosité du public s'élèvent à 270 K€ (255 K€ en 2022).
- De même, les subventions sont stables à 47 K€ (41 K€ en 2022, 55 K€ en 2021).

- Les frais de fonctionnement, hors frais liés à l'immobilier et hors frais de recherche de fonds, sont de 31 K€ (27 K€ en 2022). Ils incluent la contribution au Conseil National de France de la Société de Saint Vincent de Paul qui est stable à 17 K€. Ils progressent à la suite de la campagne de formation des bénévoles à l'écoute.
- La Trésorerie au 31 décembre est en hausse d'environ 10 K€, à 845 K€.
- Enfin, les legs en instance à l'actif du bilan restent inchangés à 101 K€.
- L'augmentation de la valeur brute des Immobilisations au cours de l'exercice, s'explique par 34 K€ de travaux dans les appartements, d'Issy les Moulineaux, qui a fait l'objet d'une rénovation complète (28K€), et de Neuilly sur Seine, dont le chauffage et l'eau chaude ont été passés à l'électrique (6K€).

## Règles générales

Les comptes sont établis en conformité avec le règlement ANC N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, entré en vigueur à compter de l'exercice 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage estimée.

Constructions : 20 ans

Agencements des constructions et Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Au 31/12/2023, une provision pour risque de 3K€ a été comptabilisée à la suite d'une réclamation de Sodexo au sujet d'un remboursement excédentaire de bons alimentaires.

## Autres fonds associatifs

Ils comprennent les subventions d'investissement et les commodats.

### Subventions

Les subventions sont comptabilisées lors de leur attribution.

Les subventions de fonctionnement sont constatées en produits au titre de leur exercice d'attribution.

Les subventions d'investissement accordées par les collectivités territoriales sont comptabilisées dans les Autres fonds associatifs lors de leur attribution et repris au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'ils financent (10 ans ou 20 ans).

### Commodats (prêt à usage)

Le commodat ou prêt à usage est une mise à disposition gratuite de biens immobiliers au profit d'associations ou de fondations, à charge pour elles d'utiliser ces biens conformément aux conventions et d'en assurer l'entretien pendant la durée du contrat. L'association est dite "commodataire". Le prêteur est appelé "commodant".

Notre association n'étant pas reconnue d'utilité publique, les biens qui lui sont légués sont reçus par la Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil National qui fait bénéficier notre association de la jouissance des immeubles légués.

Jusqu'à l'année 2019 (incluse), ces commodats étaient inscrits au Bilan du CD92. A partir de 2020, ils ne sont plus comptabilisés au bilan, mais en annexe du compte de résultat.

La Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil National refacture tous les coûts de gestion de ces biens à l'exception des amortissements.

Les grosses réparations qui pourraient être refacturées par la Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil National à notre association seraient à leur tour refacturées (comme les autres coûts de gestion) par notre association aux associations auxquelles elle mettrait elle-même à disposition ces biens, sous forme de commodat.

## Disponibilités

Elles incluent les comptes courants bancaires et les comptes d'épargne rémunérés disponibles immédiatement.

## Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater le produit des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, y compris les tous premiers jours de l'année suivante. Pour l'exercice 2023 la date d'encaissement retenue est le 3 janvier 2024 pour les virements et 9 janvier pour les chèques.

## Legs en instance de versement par la Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil National de France

Le reversement à notre association des legs acquis via le Conseil National de France (CNF) intervient après que notre association ait produit au CNF un projet d'utilisation des fonds, conforme à la volonté du donateur ou, en l'absence de stipulation, conforme à nos missions sociales.

Les legs ou solde de legs en instance de versement s'établissent donc conformément au tableau suivant, pour un total à recevoir de 101 K€ :

Dossier	Bénéficiaire	Solde à reverser
2009-KANNAPELL (legs)	Conférence de Montrouge	79 324,51 €
2020- BOUCHER (legs)	Conférence de Colombes	21 688,73 €
2021- LEBELHOMME (assurance-vie)	Conférence de Bois-Colombes	7 816,46 €
2022- Frais administratifs 7%	SSVP Conseil National	-7618,08 €

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagements financiers

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

Néant

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 0,14 ETP à l'Épicerie Solidaire de Colombes.

### Évènements significatifs postérieurs à la clôture

Les travaux d'isolation des appartements vont se poursuivre en 2024.

### IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations (en euros) :

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Régularisations	31/12/2023
Constructions	1 389 524				1 389 524
Agencements & aménagements divers	444 082	33 592			477 674
Matériels de bureau	3 017	948			3 965

Les acquisitions de l'exercice correspondent à divers travaux de rénovation de 2 appartements à Issy les Moulineaux et Neuilly sur Seine.

Valeur des amortissements (en euros) :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Régularisations	31/12/2023
Constructions	819 782	54 754			874 536
Agencements & aménagements divers	365 063	38 686			403 749
Matériels de bureau	2 012	1 098			3 110

La dotation de l'exercice s'est élevée à 95 K€.

## AUTRES CREANCES

Elles s'élèvent à 174 310 € et comprennent principalement :

- Legs en attente, à recevoir du CNF : 101 211 €
- Dons à recevoir du CNF au titre du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 : 72 349 €

## FONDS ASSOCIATIFS

Variation des fonds propres	Au 01/01/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Au 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	198 732				198 732
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 428 630	-62 152			1 366 478
Résultat de l'exercice	-62 152	62 152		41 640	-41 640
	1 565 210			41 640	1 523 570
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	52 413			10 491	41 922
Provisions réglementées					
Total	1 617 623			52 131	1 565 492

## REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant provisionné au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 900 € au 31/12/2023.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

<u>Ressources</u>	2023	2022
Bénévolat	899 071 €	712 317 €
<u>Emplois</u>		
Personnel bénévole	899 071 €	712 317 €

Pour mener à bien ses missions, la SSVP-CD92 s'appuie sur les bénévoles qui apportent leurs disponibilités pour venir en aide aux personnes isolées et démunies par :

- des visites,
- l'accueil,
- l'accompagnement pour gérer des situations difficiles,
- les aides matérielles (épiceries solidaires, repas, colis, etc.),
- les fonctions support.

La valorisation du bénévolat consiste à estimer combien auraient coûté ces heures si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré. Ces heures ont été valorisées au SMIC horaire, augmenté des charges, soit 16,83 € de l'heure.

En 2023, il a été estimé que cet apport des bénévoles est de 53 420 heures. En 2022, ce chiffre était de 43 767 heures.

Il faut noter que ces chiffres sont très difficiles à fiabiliser, notamment pour les épiceries sociales et les activités de distribution alimentaire, dont les temps de gestion et d'organisation sont difficiles à estimer. Il est toutefois important de noter que les épiceries sociales et les distributions alimentaires ont été en progression en 2023.

### Commodats (prêt à usage)

Le commodat ou prêt à usage est une mise à disposition gratuite de biens immobiliers au profit d'associations ou de fondations, à charge pour elles d'utiliser ces biens conformément aux conventions et d'en assurer l'entretien pendant la durée du contrat. L'association est dite "commodataire". Le prêteur est appelé "commodant".

Notre association n'étant pas reconnue d'utilité publique, les biens qui lui sont légués sont reçus par la Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil National qui fait bénéficier notre association de la jouissance des immeubles légués.

Jusqu'à l'année 2019 (incluse), ces commodats étaient inscrits au Bilan du CD92. A partir de 2020, ils ne sont plus comptabilisés au bilan, mais en annexe du compte de résultat.

Les contributions volontaires non liées à la générosité du public correspondent aux commodats mis à disposition par le Conseil National de France de la Société de St Vincent de Paul. Il s'agit de 2 appartements de respectivement 30 et 49 m<sup>2</sup>, 86 rue Henri Barbusse à Clichy et 11 rue des Gravières à Neuilly sur Seine. Leur valeur est égale au montant du loyer annuel économisé valorisé au prix du marché, soit 26 640€ en 2023 pour les 2 appartements.

La Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil National refacture tous les coûts de gestion de ces biens à l'exception des amortissements.

Les grosses réparations qui pourraient être refacturées par la Société de Saint-Vincent-de-Paul Conseil National à notre association seraient à leur tour refacturées (comme les autres coûts de gestion) par notre association aux associations auxquelles elle mettrait elle-même à disposition ces biens, sous forme de commodat.

## PRESENTATION DU COMPTE EMPLOI RESSOURCES (CER)

Les ressources liées à la générosité du public n'ont pas permis de couvrir la totalité des missions sociales, puisqu'il ressort du compte emploi et ressources un déficit net de 66 024 € en 2023, contre un déficit de 79 501 € en 2022. Les ressources sont en hausse de 14 154 € et les emplois de 677 €.

Il est rappelé que les ressources liées à la générosité du public ne comprennent pas les ventes des épiceries sociales, les subventions reçues et les autres ressources de l'activité immobilière.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2023					
EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)			RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)		
	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - Missions Sociales</b>	<b>290 792</b>	<b>288 641</b>	<b>1- Ressources liées à la générosité du Public</b>	<b>271 691</b>	<b>257 537</b>
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	2 925	2 752
Actions réalisées par l'organisme	274 130	267 682	1.2 Dons, legs et mécénat des particuliers		
Versements à d'autres organismes agissant en France	6 362	2 807	Dons manuels	226 184	222 901
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance vie	32 000	25 084
Actions réalisées par l'organisme	10 300	18 172	Mécénat	0	0
Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger	15 476	21 327	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	10 562	6 800
<b>2 - Frais de Recherche de Fonds</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15 476	21 327			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
<b>3 - Frais de Fonctionnement</b>	<b>31 447</b>	<b>27 070</b>			
<b>Total des Emplois inscrit au Compte de Résultat</b>	<b>337 715</b>	<b>337 038</b>	<b>Total des Ressources inscrites au Compte de Résultat</b>	<b>271 691</b>	<b>257 537</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>94 538</b>	<b>102 136</b>	<b>2 - Rappro sur provisions et dépréciation</b>	<b>10 491</b>	<b>10 491</b>
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs non utilisés des exercices antérieurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>- Excédent de la générosité du public de l'exercice</b>			<b>- Déficit de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>66 024</b>	<b>79 501</b>
<b>- Total Général</b>	<b>432 253</b>	<b>439 174</b>	<b>- Total Général</b>	<b>348 206</b>	<b>347 529</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>-371 953</b>	<b>-292 452</b>
			<b>(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public</b>	<b>-66 024</b>	<b>-79 501</b>
			<b>(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice</b>	<b>-948</b>	<b>-</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>-438 925</b>	<b>-371 953</b>

## Cadre légal de référence

Le compte de résultat par origine et destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découle ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Principes généraux d'établissement du CER

Le CER donne la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à la période en cours, et des emplois auxquels elles sont affectées :

Missions sociales, frais de recherche des dons et legs, frais de fonctionnement.

Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes et donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

## Définitions

### Missions sociales

La charité de proximité est le cœur d'action de la SSVP. Nos bénévoles interviennent près de chez eux, dans leurs villes ou communes et accompagnent les personnes dans la durée.

Leurs actions sont simples et discrètes mais répondent toujours à un **besoin local**. Historiquement, l'action phare de la Société de Saint-Vincent-de-Paul est la **visite** à domicile. Les actions sociales se sont également développées dans le CD92 dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement, de la distribution alimentaire, le secours financier d'urgence et des contributions à certaines actions internationales d'associations faisant partie de la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Les bénévoles s'efforcent d'établir un lien personnalisé avec ces familles aidées.

### L'appel à la générosité du public

Pour financer ses actions, le CD92 collecte des fonds. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication (sollicitations par le dépôt de brochures, dans les lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique).

Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et autres libéralités, proviennent :

- de campagnes nationales,
- d'initiatives particulières
- de quêtes.

### **Affectation des ressources collectées auprès du public**

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1. Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public.
2. Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont réputés être financés par le solde disponible.

### **Les frais de fonctionnement**

Ils regroupent les charges de fonctionnement du Conseil Départemental ainsi que la contribution versée au Conseil National de France. Ils ne comprennent pas les frais de recherche de fonds refacturés par le Conseil National de France.

## **PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

Le tableau ci-après met en évidence la grande stabilité de l'activité de la Société de Saint Vincent de Paul dans le département.

Il montre également l'importance des produits non liés à la générosité du public qui s'élèvent à 80 K€, et principalement les revenus immobiliers 48 K€ et la participation forfaitaire des usagers des épiceries solidaires 22K€.

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<i>Produits liés à la générosité du public</i>				
Cotisations sans contrepartie	2 925	2 925	2 752	2 752
Dons, legs et mécénat				
<i>Dons manuels</i>	226 184	226 184	222 901	222 901
<i>Legs, donations et assurance vie</i>	32 000	32 000	25 084	25 084
<i>Mécénat</i>				
Autres produits liés à la générosité du public	10 582	10 582	6 800	6 800
<i>Produits non liés à la générosité du public</i>				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	80 598		86 229	
<i>Subventions et autres concours publics</i>	47 635		41 123	
<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	10 491		10 491	
<i>Utilisations des fonds dédiés antérieurs</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>410 415</b>	<b>271 691</b>	<b>395 380</b>	<b>257 537</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<i>Missions sociales</i>				
Réalisées en France				
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	274 130	274 130	267 662	267 662
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	6 362	6 362	2 807	2 807
Réalisées à l'étranger				
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger</i>	10 300	10 300	18 172	18 172
<i>Frais de recherche de fonds</i>				
Frais d'appel à la générosité du public	15 476	15 476	21 327	21 327
Frais de recherche d'autres ressources				
<i>Frais de fonctionnement</i>				
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	94 538	31 447	102 136	27 070
<i>Impôts sur les bénéficiaires</i>	313		146	
<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>452 055</b>	<b>337 715</b>	<b>457 532</b>	<b>337 038</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-41 640</b>	<b>-66 024</b>	<b>-62 152</b>	<b>-79 501</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<i>Contributions volontaires non liées à la générosité du public</i>	26 640		26 640	
<b>TOTAL</b>	<b>26 640</b>		<b>26 640</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<i>Contributions volontaires aux missions sociales</i>				
Réalisées en France	26 640		26 640	
Réalisées à l'étranger				
<b>TOTAL</b>	<b>26 640</b>		<b>26 640</b>	